

COMMUNE DE FREHEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUSAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à Mme MEHOUSAS

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M CHOLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2025-2-055 : SDE 22 Remplacement du foyer A0913 rue de la Chaguenais

Le foyer A0913 rue de la Chaguenais est vétuste et doit être remplacée. Le SDE 22 a estimé le coût de l'opération à 946,08 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Par application du règlement financier, la participation de la Commune s'élève à 569,40 € et sera imputée à l'article 204158

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Il appartient au Conseil de valider ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de la rénovation de la lanterne du foyer A0913 rue de la Chaguenais d'un montant estimatif de 946,08 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi),

DIT que dans ces conditions la participation de la commune sera de 569,40 €,

DIT que la dépense sera inscrite au compte 204158,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Didier CHOLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 septembre 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN